

## Revendications de AHA aux partis politiques dans le cadre des élections législatives du 20 octobre 2013

- 1. Les dispositions de la Constitution luxembourgeoise relatives aux relations entre l'Etat et les cultes sont anachroniques. AHA revendique l'abrogation des articles 21, 22, 106 et 119 et l'introduction d'un article nouveau disposant que le Luxembourg est un Etat laïque.
- **2.** La religion est une affaire privée. Voilà pourquoi chaque citoyen doit être en mesure de choisir s'il souhaite financer une communauté religieuse. **AHA plaide pour l'autofinancement**

## Allianz vun Humanisten, Atheisten an Agnostiker Lëtzebuerg a.s.b.l.

Adresse Postale: B.P. 1013, L-1010 Luxembourg

www.aha.lu / info@aha.lu

CCPLLULL: LU56 1111 3101 1809 0000

Si tu partages nos idées, deviens membre chez AHA!

## Membre de:

Alliance for a Secular Europe
European Humanist Federation (EHF)
International Humanist and Ethical Union (IHEU)

des communautés religieuses : le traitement des ministres des cultes n'est plus à charge du budget public, les conventions ainsi que le décret de 1809 sur les fabriques d'églises sont à abroger.

- **3.1.** Même au 21ème siècle, l'acte officiel de la Fête nationale (Te Deum dans la cathédrale) se déroule toujours dans un cadre religieux. Ce concept doit impérativement être revu, étant donné que la Fête nationale concerne tout citoyen, indépendamment de sa conviction religieuse ou philosophique. **AHA revendique que la célébration de l'acte officiel de la Fête nationale se déroule dans un cadre neutre et sans connotation religieuse.**
- **3.2.** Faute d'une offre alternative adéquate, de nombreux citoyens ont recours à des services cérémoniels religieux (mariages, enterrements,..) sans qu'ils soient nécessairement croyants. **AHA revendique que les communes mettent en place une infrastructure et des services neutres d'un point de vue confessionnel afin que chaque personne puisse célébrer les événements importants selon ses convictions.**

- **4.** Au vu de la sécularisation de la société de nombreux bâtiments ecclésiastiques ne sont que peu utilisés et les communes sont cependant obligées à financer ces édifices cultuels. **AHA** propose de réaffecter ces bâtiments à des fins sociales, culturelles, commerciales, sportives ainsi qu'à des fins d'habitation.
- **5.** La séparation confessionnelle des élèves selon la croyance de leurs parents reste un obstacle à la cohésion sociale. **A la place d'une répartition des élèves entre un cours de religion catholique ou de morale laïque, AHA revendique un cours unique d'éducation aux valeurs.**

Plus de détails sur : www. AHA.lu